

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un et le trois mars à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à huis-clos s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Nadine CLOZEL - Véronique DEL BIANCO - Maurice DEGOUT - Roger DELORME - Valérie FOUCTEAU - Yann MAYENSON - Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Sébastien RECORBET - Renaud ROUSSEAU

Absents excusés : Stéphanie DA SILVA- Serge JUGLARET- Vincent LIEUTARD - Noémie ZAREBA

Secrétaire de séance : Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

DELIBERATIONS

1°) RENOUELEMENT DU BAIL LOGEMENT ECOLE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du logement de l'école arrive à échéance le 28 février 2021 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire le bail de M. et Mme PHILIPAUD, locataires du logement de l'école, à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 28 février 2022.

FIXE le loyer mensuel à 302.22€.

DECIDE de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière et de demander annuellement le recouvrement des frais d'entretien aux locataires.

DECIDE de demander aux locataires le recouvrement de la location du compteur thermique par FINAGAZ : 10€ tous les mois puis une régularisation en décembre.

2°) VENTE PARCELLE SECTION B - N°474 - ANCIEN DEPÔT D'ORDURES :

Dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section B N°402 sur le territoire de la commune de Céron, la partie de la parcelle correspondant à l'ancien dépôt d'ordure a fait l'objet d'un nouveau bornage. La commune de Chambilly n'a pas intérêt à rester propriétaire de cette parcelle en indivision. Le Maire propose de la céder à la commune de Céron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de céder, pour l'Euro symbolique, à la commune de Céron sa part de la parcelle cadastrée section B N°474, correspondant à l'ancien dépôt d'ordures.

ACCEPTE de régler la provision sur frais s'élevant à 170€ à la SCP TRAVELY et MANDRET, Notaires à Marcigny.

3°) ADHÉSION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG 71 - Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié :

M. le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploipublic.fr) ou encore

d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG71 se positionne en tant que partenaire « Ressources Humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la commune de Chambilly peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

Emploi -mobilité	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
Santé au travail et prévention des risques	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
Administration du personnel	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale
Thème	Prestations
Gestion des documents et des données	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage

	Conseil en gestion des données
Conseil, organisation et changement	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration
	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Coaching individuel
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
	Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction

Le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 8 mars 2021.

AUTORISE l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents.

INFORMATIONS / DÉBAT

➤ **Jardin partagé**

Ce sujet a été abordé en réunion de CCAS. Il s'agirait de mettre à disposition les jardins de l'école et de la mairie qui ne sont plus exploités.

Restent à définir les modalités de cette mise à disposition.

➤ **Transmission des coordonnées**

Le Sénateur, Fabien GENET souhaite obtenir la liste des conseillers municipaux ainsi que leurs coordonnées. Dans le cadre du RGPD, le Maire demande leur accord aux membres du conseil présents.

QUESTIONS DIVERSES :

C. PEGON :

- les travaux du SIVOM sont programmés, nous attendons les devis.
- Bâtiments : un devis est en cours pour la réparation du toit du « local Bonnefoy ». Une partie du toit de l'école serait également à refaire. L'entreprise BARBIN est intervenue pour réparer le chéneau du préau de la mairie, qui est très vétuste.
- L'entreprise DEL PUP doit intervenir cette semaine pour couler la dalle en béton dans l'ancien « logement MARINIER ».
- Un boucher ambulant vient à Chambilly, les mercredis de 15h30 à 17h45.
- Renseignements pris auprès d'autres communes, il n'est pas possible de mutualiser un logiciel de numérisation du cimetière.

M. DEGOUT :

- Le bulletin communal a été distribué par les agents techniques.

N. CLOZEL :

- Compte-rendu de la commission :
 - L'affiche pour la Halte est terminée ; elle sera bientôt soumise pour devis chez Manhattan.
 - La commission a émis l'idée d'un parcours de santé, mais les agrès coûtent très cher.
 - Nous avons un projet de gazette qui serait réalisée trois fois dans l'année en plus du bulletin municipal. Nous faisons appel aux candidats au sein du conseil, également pour la mise à jour du site internet et de la page Facebook.
 - La commission travaille sur un projet de « sentier découverte » qui permettrait de mettre en valeur quelques « sites » de Chambilly.

Y. MAYENSON :

- L'entreprise qui a effectué le goudronnage de la route aux Etangs n'a pas repris contact avec les particuliers pour la réfection des entrées de maisons ; les joints d'étanchéité des bouches d'égout n'ont pas été faits, ce qui cause des nuisances sonores au passage des voitures.

T. NIGAY

- La salle de réunion de la mairie est mise à disposition des ouvriers du BTP pour déjeuner à l'abri ; une convention avec les entreprises a été signée et transmise en Préfecture.
- Par l'intermédiaire du Crédit Agricole, nous avons été contactés pour un projet de construction de quatre logements médicalisés pour personnes âgées.

Séance close à 21h38.